



Communiqué explicatif

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
des laits infantiles et de croissance en poudre
Guigoz BIO

Pour la période 15 mars 2022 - 15 mars 2023



Table des matières

Introduction	3
Section 1 : Informations générales	4
Section 2 : Déclaration de réalisation	6
Section 3 : Déclaration d'engagement continu	7
Section 4 : Quantification de l'empreinte carbone	8
Section 5 : plan de réduction des émissions de CO ₂	15
Section 6 : Crédits carbone	18

Introduction

Ce communiqué est une explication des mesures qui ont été prises pour obtenir le label de réduction des émissions de CO₂ de South Pole.

Ce communiqué explicatif démontre que Nestlé a réussi à réduire les émissions de carbone pour la prochaine gamme de produits identifiés dans le champ d'application de ce document qui sera mise sur le marché, au cours de la période allant du 15 mars 2022 au 15 mars 2023. Les détails du produit dans le champ d'application sont les suivants :

Nom du produit	Géographie
GUIGOZ BIO	France

Section 1: Informations générales

Entité	Société des Produits Nestlé SA
Objet de la déclaration	<p>Produits et zones géographiques concernés : Formules infantiles certifiées biologiques sous marque GUIGOZ Bio : préparation pour nourrisson (1er âge), préparation de suite (2ème âge) et aliment pour enfant en bas âge (3ème âge).</p> <p>Format du produit et site de fabrication : -En format poudre en boîte métal, des couvercles en plastique et des cuillères fabriqués dans l'usine de Konolfingen, en Suisse ;</p> <p>Champ (scope) inclus dans le GHG Protocol : Émissions du scope 1 (direct) et du scope 2 (indirect) des opérations sous contrôle opérationnel direct.</p> <p>Émissions du scope 3 (indirect) comprenant les fournitures et services achetés, le transport en amont, la fabrication, le transport et la distribution en aval, le stockage, l'utilisation des produits vendus, le traitement en fin de vie des produits vendus et les coûts généraux. Plus de détails sont disponibles dans la section 4.</p>
Description du sujet	<p>Formules infantiles certifiées biologiques sous marque GUIGOZ Bio : préparation pour nourrisson (1er âge), préparation de suite (2ème âge) et aliment pour enfant en bas âge (3ème âge).</p> <p>Les UGS suivantes sont incluses : France : GUIGOZ BIO 1 6 x 800g GUIGOZ BIO 2 6 x 800g GUIGOZ BIO 3 6 x 800g</p> <p>Les recettes suivantes sont couvertes par la certification : Fabriqué en CH Konolfingen : CHNWGB173 CHLEGB058 CHJNGB085 L'empreinte carbone a été calculée et certifiée par les projections de ventes de South Pole pour 2022 pour les produits à rénover ou à mettre sur le marché avec des recettes planifiées, des modifications des instructions d'utilisation par les consommateurs, des modifications d'emballage, mais avec des émissions réelles de fabrication, de transport et de coûts généraux établis en 2021.</p> <p>L'empreinte sera corrigée pour les émissions réelles de 2022 du cycle de vie au cours du premier trimestre 2023.</p> <p>Le calcul de l'empreinte carbone a également été revu par une tierce partie Quantis.</p>

<p>Justification du choix du sujet</p>	<p>La certification de la gamme bio de notre marque est une étape importante dans le cheminement de GUIGOZ vers une réduction significative des émissions de carbone pour la majorité de notre portefeuille et est conforme à l'ambition globale de Nestlé d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050.</p> <p>Le champ d'action inclut toutes les émissions basées sur le principe de contrôle opérationnel défini dans le GHG Protocol Corporate Accounting Standard 2014 du WRI.</p> <p>L'empreinte a été calculée conformément à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol): Product Life Cycle Accounting and Reporting Standard - PAS2050 - ISO14067
<p>Type d'évaluation de la conformité</p>	<p>Certification par une tierce partie indépendante</p>
<p>Date de référence du programme</p>	<p>2019</p>

Section 2 : Déclaration de réalisation des émissions de carbone réduites

	Réponse du client
Déclaration de réalisation	La réduction des émissions de carbone a été réalisée par Les Laboratoires Guigoz pour la période 15.03.2022-15.03.2023, sur la base de calculs examinés par South Pole Carbon Asset Management Ltd.
Empreinte carbone enregistrée pendant la période indiquée ci-dessus	9 081 tCO ₂ e, avec une intensité d'émission de 13,1 tCO ₂ e / t de produit en 2022. Voir la section 4 pour plus de détails. Cette nouvelle empreinte représente une réduction de 25,2 % de l'intensité des émissions (tCO ₂ e / t de produit) par rapport à la référence actualisée de 2019 de 17,5 tCO ₂ e / t de produit. (Référence initiale à 19,2 tCO ₂ e / t de produit avant les mises à jour méthodologiques)
Objectif de réduction de l'empreinte carbone	Réduction annuelle de l'intensité des émissions prévue avec un objectif de réduction de 12 % de l'intensité des émissions par rapport à l'empreinte de 2022 d'ici 2026.
Localisation du rapport sur les émissions de GES à l'appui de cette affirmation	<i>Voir la section 4</i>
Localisation du plan de gestion de l'empreinte carbone	<i>Voir la section 5</i>
Localisation des détails décrivant les compensations carbone	<i>Voir la section 6</i>
Localisation des détails décrivant les réductions internes réalisées (recertification seulement)	N'est pas applicable, première période.

Nom du représentant principal
Nom : Charlotte David
Rôle : Directrice générale, Nestlé Nutrition Infantile France
Date : 15.03.2022

Section 3 : Déclaration d'engagement continu à réduire les émissions de carbone

	Réponse du client
Déclaration d'engagement continu	Nestlé s'engage à continuer à réduire les émissions de carbone pour les produits de marque GUIGOZ BIO, Formules infantiles certifiées biologiques sous marque GUIGOZ Bio : préparation pour nourrisson (1er âge), préparation de suite (2ème âge) et aliment pour enfant en bas âge (3ème âge). fabriqués à l'usine de Konolfingen, en Suisse (Poudre) commercialisé en France. Pour la période du 15 mars 2022 au 15 mars 2023 et dans les années suivantes.
Empreinte carbone du sujet pour la période précédant immédiatement le début de l'engagement	9 616 tCO ₂ e pour tous les produits organiques en poudre vendus en 2019 avec une intensité d'émission de 17,5 tCO ₂ e / t de produit.
Objectif de réduction de l'empreinte carbone pour la période	Réduction annuelle de l'intensité des émissions prévue avec un objectif de réduction de 12 % de l'intensité des émissions par rapport à l'empreinte de 2022 d'ici 2026.
Localisation du rapport sur les émissions de GES à l'appui de cette affirmation	Voir la section 4
Localisation du plan de gestion de l'empreinte carbone	Voir la section 5

Nom du représentant principal
Nom : Charlotte David
Rôle : Directrice générale, Nestlé Nutrition Infantile France
Date : 15.03.2022

Section 4 : Quantification de l’empreinte carbone

L’évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux produits couverts par le champ de certification pour l’année civile 2022 a été réalisée de manière transparente selon le « Greenhouse Gas Protocol: A Product Life Cycle Accounting and Reporting Standard » (GHG Protocol) et adaptée avec la

« méthode de l’empreinte environnementale de produit de l’UE » (méthode PEF de l’UE) pour les activités liées au recyclage. La méthode PEF de l’UE a été développée en tenant compte à la fois de la norme « ISO 14067:2018 Gaz à effet de serre – Empreinte carbone des produits – Exigences et lignes directrices pour la quantification » et du GHG Protocol. Cette méthode a été choisie car elle fournit une approche internationalement reconnue pour le calcul des émissions d’équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).

Les émissions de GES ont été mesurées à l’aide des données fournies par Nestlé. Celles-ci ont été calculées sur la base des données des volumes de ventes prévues pour 2022 et utilisant les recettes conformes et les spécifications d’emballage agréées pour les produits à fabriquer. Le total des émissions de GES à compenser était de 9 081 tCO₂e pour les produits GUIGOZ BIO Poudre. Cependant, Nestlé réévaluera les émissions totales de GES d’ici le premier trimestre 2023 pour ajuster les émissions totales de GES en fonction des volumes de vente réels en 2022.

Tableau 1: Répartition des émissions de GES par étape du cycle de vie

Étape du cycle de vie	Catégorie d’émissions de GES	Émissions totales (tCO ₂ e)	
		2019	2022
Matières premières	Scope 3 : Fournitures et services achetés	6 966	6 854
Transport de matières premières	Scope 3 : Transport et distribution en amont	153	102
Processus de production	Scope 2 : Electricité & vapeur achetée	201	247
	Scope 3 : Activités et déchets liés aux combustibles et à l’énergie	20	24
Distribution	Scope 3 : Transport et distribution en aval	176	214
Utilisation	Scope 3 : Utilisation des produits vendus	2 262	1 885
Fin de vie	Scope 3 : Fin de vie des produits vendus	-504	-677
Coûts généraux	Scope 3 : Déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des salariés, biens d’équipement et fournitures et services achetés	342	432
Total	Total	9 616	9 081

Dans le cadre de cette évaluation, l'impact du produit sur le changement climatique est analysé. L'indicateur choisi est le potentiel de réchauffement global (PRG) à un horizon de temps de 100 ans (GIEC, 2014). Les émissions de PRG sont exprimées en kilogramme équivalent dioxyde de carbone (kgCO₂e).

Le PRG est une mesure de l'impact climatique d'un GES par rapport au dioxyde de carbone sur un horizon temporel. Les émissions de GES ont des valeurs de PRG différentes en fonction de leur efficacité à absorber le rayonnement à ondes longues, et de la durée de vie atmosphérique du gaz. Les valeurs de PRG utilisées dans la comptabilisation des GES comprennent les six GES couverts par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto et des combinaisons de ceux-ci, comme présenté dans le tableau 2. Il s'agit du PRG basé sur le « cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ».

Tableau 2: Potentiel de réchauffement global des GES

GES	PRG (100 ans)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	1
Méthane (CH ₄)	28
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	265
Hydrofluorocarbures (HFC)	Voir IPCC AR6 p.73-79
Perfluorocarbures (PFC)	Voir IPCC AR6 p.73-79
Hexafluorure de soufre (SF ₆)	23,500

Les émissions de GES comprennent toutes les émissions pertinentes pour le champ de certification et sont résumées dans le tableau 3 ci-dessous. Les émissions de GES ont été estimées selon une approche prudente pour éviter toute sous-estimation. Aucun facteur de pondération n'a été inclus pour les émissions différées. La compensation n'a pas été incluse dans les calculs. Aucune émission évitée n'a été incluse dans les calculs.

Tableau 3: Description des émissions de GES

Étape du cycle de vie	Description	Catégorie d'émissions de GES	Émissions exclues & justification
Matières premières	L'étape commence lorsque les matières premières, qui comprennent les ingrédients et les matériaux d'emballage, sont acquises de chaque source (c'est-à-dire la production des ingrédients (par exemple, les impacts liés à la ferme) et la transformation préliminaire) et se termine lorsque les matières premières sont prêtes à l'emploi.	Scope 3 : Fournitures et services achetés	Les emballages des matières premières et des matériaux d'emballage livrés au site de fabrication sont exclus car ils sont supposés non significatifs.
Transport de matières premières	L'étape commence lorsque les matières premières quittent les installations de fabrication des matières premières / produits intermédiaires et se termine lorsque les matières premières arrivent à l'usine de production de formules pour nourrissons.	Scope 3 : Transport et distribution en amont	
Production	L'étape commence lorsque les matières premières arrivent à l'usine de production de formules pour nourrissons et se termine lorsque le produit est prêt à quitter l'usine.	Scope 2 : Électricité Scope 3 : Activités et déchets liés aux combustibles et à l'énergie	Matériaux de nettoyage et processus de nettoyage de la production
Distribution	L'étape commence lorsque les produits quittent l'usine et se termine lorsque les produits arrivent au domicile des consommateurs.	Scope 3 : Transport et distribution en aval	
Utilisation	L'étape commence lorsque le produit arrive au domicile des consommateurs et se termine lorsque le produit a rempli sa fonction.	Scope 3 : Utilisation des produits vendus	Le lavage du biberon après avoir consommé le produit car il est considéré comme inclus lors du lavage du biberon avant utilisation.
Fin de vie	L'étape commence lorsque l'emballage du produit quitte le domicile des consommateurs et se termine lorsque les déchets d'emballage ont été traités.	Scope 3 : Fin de vie des produits vendus	
Coûts généraux	Coûts généraux du produit	Scope 3 : Déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des salariés, biens d'équipement et fournitures et services achetés	

Inventaire des données

Les sources de données utilisées pour l'étude comprennent un mélange de données primaires et secondaires. Dans la mesure du possible, des données primaires ont été utilisées. Étant donné que les produits ne sont pas encore en production, les calculs ont été basés sur les données des volumes de ventes prévues pour 2022 et ont utilisé les recettes et les spécifications d'emballage conformes aux produits à produire. Les données secondaires ont été utilisées uniquement lorsque les données primaires n'étaient pas disponibles ou lorsque l'impact relatif sur les émissions de GES était jugé non significatif.

Tableau 4: Données primaires et secondaires par étape du cycle de vie

Étape du cycle de vie	Données primaires	Données secondaires
Matières premières	<ul style="list-style-type: none"> - Recettes (type et quantité d'ingrédients utilisés pour chaque produit) - Lieu d'approvisionnement des ingrédients - Pertes matérielles - Données agricoles primaires pour le lait en provenance de Suisse, telles que saisies à l'aide de Cool Farm Tool 	<ul style="list-style-type: none"> - Facteur d'émission de : <ul style="list-style-type: none"> ● Agri-Footprint 5.0 ● Ecoinvent 3.8 ● Cool Farm Tool ● World Food LCA Database 3.5 ● Raumberg Gumpenstein Berger - Distance et mode de transport depuis EcoTransit
Matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux d'emballage, quantité et tailles. - Contenu recyclé - Localisation des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs d'émission d'Ecoinvent 3.8
Production	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de production utilisés - Part d'électricité renouvelable - Quantité et traitement des déchets de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs d'émission de : <ul style="list-style-type: none"> ● Ecoinvent 3.8 ● UK BEIS ● Agence internationale de l'énergie ● AIB
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition du marché pour chaque produit - Mode de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Le mode de transport utilisé pour transporter le produit jusqu'au domicile des consommateurs suivent l'approche donnée dans le PEFCR (Commission européenne, 2017). - Facteurs d'émission de UK BEIS

Stockage	-	<ul style="list-style-type: none"> - L'énergie dans les centres de distribution et les détaillants pour le stockage a utilisé les valeurs de consommation d'énergie par défaut de la Commission européenne (2017). - Facteurs d'émission d'AIE et d'AIB
Mauvais produits	-	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du Circular Footprint Formula (CFF) pour suivre la directive méthodologique de Nestlé.
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction de préparation du produit 	<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs d'émission de : <ul style="list-style-type: none"> ● Ecoinvent 3.8 ● AIE ● AIB
Fin de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition du marché pour chaque produit 	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur les taux de traitement des déchets d'EuroStat pour les pays européens et de la Banque mondiale (2018) pour le reste du monde. - Utilisation du Circular Footprint Formula (CFF) pour suivre la méthode PEF de l'UE.
Coûts généraux	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de production GUIGOZ Bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions des coûts généraux des chiffres mondiaux NAN en 2019.

Qualité des données et incertitudes

En général, les émissions totales en 2022 sont étroitement liées aux volumes de ventes en 2022. Dans ce rapport, les volumes de ventes ont été projetés à partir des volumes de ventes réels en 2021 pour les marchés existants et des volumes de ventes projetés en 2022 pour les nouveaux marchés. Nestlé examinera ces chiffres de vente à la fin de la période pour s'assurer que la neutralité carbone de ces produits n'est pas compromise.

Lorsque les données primaires ne sont pas disponibles, des hypothèses ont été formulées pour combler des lacunes dans les données. Ceci est la liste des hypothèses clés faites dans les calculs.

Tableau 5: Description des hypothèses clés par étape du cycle de vie

Étape du cycle de vie	Description	Hypothèses clés
Matières premières	Facteur d'émission	Lorsqu'aucun facteur d'émission spécifique au pays n'était disponible, un facteur d'émission global a été utilisé.
Matières premières et emballages	Transport amont des matières premières	Selon les directives méthodologiques internes de Nestlé, les transports de matériaux d'emballage sont modélisés sur la base de camions chargés à 50 %.
Production	Distance de transport jusqu'à l'installation de traitement des déchets	La distance de transport jusqu'à l'installation de traitement des déchets a été supposée être de 50 km pour le recyclage et de 100 km pour le traitement des autres déchets.
Distribution	Distance de transport du centre de distribution local aux détaillants et des détaillants aux domiciles des consommateurs	La distance de transport entre le centre de distribution local et les détaillants a été supposée être de 200 km pour les petits marchés, 500 km pour les marchés moyens et 720 km pour les grands marchés, conformément aux directives méthodologiques internes de Nestlé. La distance de transport des produits jusqu'au domicile du consommateur était de 5 km et le volume maximum de produit transporté par voiture particulière est de 0.2 m ³ .

Stockage	Temps de stockage	La durée de stockage supposé pour les produits secs ou à température ambiante chez le centre de distribution et chez le détaillant est de 4 semaines chacun, conformément aux directives méthodologiques de Nestlé.
Stockage	Facteur d'émission	Les facteurs d'émission pour le mix énergétique local des marchés respectifs sont appliqués, en supposant qu'il n'y a pas d'énergie verte selon une approche conservatrice.
Utilisation	Part des ménages avec lave-vaisselle	Une étude de marché française de Nestlé a indiqué une utilisation de 20 % de stérilisateur de bouteilles en 2020. Donc nous avons supposé une part de 20 % de l'utilisation des stérilisateur de bouteilles.
Fin de vie	Méthode de traitement des déchets	Les pratiques de mise en décharge ont été supposées être une décharge sanitaire pour les pays de l'UE et un puisard sec à ciel ouvert pour les pays non membres de l'UE.
Fin de vie	Distance de transport jusqu'à l'installation de traitement des déchets	La distance de transport jusqu'à l'installation de traitement des déchets a été supposée être de 50 km pour le recyclage et de 100 km pour le traitement des autres déchets.
Coûts généraux	Proportions des émissions des coûts généraux	Les émissions des coûts généraux ont été calculées en utilisant les proportions de volume de production de NAN Natura à Konolfingen et Sevares.
Volume des ventes	Volume de ventes prévues	Les volumes de ventes de 2021 sur les marchés existants ont été utilisés pour projeter les volumes de ventes de 2022. Pour les nouveaux marchés, les volumes de ventes prévues ont été fournis par Nestlé.

Section 5 : Plan de réduction des émissions de CO₂

	Réponse du client
Déclaration d'engagement pour le sujet défini	<p>Nestlé s'engage à poursuivre ses actions pour revendiquer la réduction de carbone :</p> <p>Les produits de marque GUIGOZ, Formule infantile certifiée biologique, Lait de suite et de croissance / Formule pour enfants en bas âge fabriqués à l'usine de Konolfingen, Suisse (Poudre) commercialisés en France.</p> <p>Pour la période du 15 mars 2022 au 15 mars 2023 et dans les années suivantes.</p> <p>Les ventes futures de cette gamme de produits, au cas où de nouvelles UGS seraient introduites, seront prises en compte dans les prochains calculs d'empreinte carbone.</p>
Calendrier pour atteindre la neutralité carbone	2022, avec des réductions annuelles prévues
Objectifs de réduction des GES	Réduction annuelle de l'intensité des émissions prévue pour atteindre une réduction de 12 % de l'intensité des émissions par rapport à l'empreinte de 2022 d'ici 2026
Moyens prévus pour atteindre et maintenir la réduction des émissions de GES	<p>Les initiatives suivantes sont déjà en train d'être appliquées et ont contribué à la réduction de 25 % de l'intensité des émissions par rapport à notre référence de 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'électricité 100 % renouvelable dans l'usine de Konolfingen. - Utilisation de résines plastiques végétales pour les couvercles et cuillères dans les formats de boîtes de conserve et sélection de matériaux d'emballages destinés au recyclage. - Optimisation de nos formules grâce à une sélection experte d'ingrédients qui fournissent une nutrition de qualité tout en ayant une intensité d'émissions de carbone plus faible. Cela comprend l'utilisation de sources de protéines de lactosérum qui retiennent plus de lactose naturel dans le procédé, entraînant moins de déchets, et l'augmentation de la proportion d'ingrédients d'origine végétale. - Optimisation de nos instructions de préparation pour suivre les recommandations de l'OMS sur la

préparation de formules sûres tout en offrant une approche plus économe en énergie. Cela comprend la sensibilisation et l'éducation de nos consommateurs sur d'autres approches telles que l'utilisation de stérilisateur commerciaux pour maintenir la sécurité et la qualité de la formule d'une manière moins énergivore.

Pour atteindre nos objectifs de réduction d'ici 2026, nous nous engageons à mettre en œuvre les initiatives et programmes suivants, conformément à la feuille de route de Nestlé pour atteindre globalement ses propres objectifs de réduction :

- Continuer d'optimiser la consommation d'énergie et d'augmenter l'utilisation d'électricité renouvelable dans tous les sites de fabrication appartenant à Nestlé à 100 % d'ici 2025, d'autant plus que nous étendons notre empreinte de fabrication pour nos gammes de produits bio au-delà de l'usine de Konolfingen.
- Optimisation des matériaux d'emballage et de la conception, notamment en progressant dans notre ambition de rendre 100 % de nos emballages recyclables ou réutilisables d'ici 2025 et en continuant à réduire ou à éliminer les matériaux d'emballage inutiles.
- Augmenter l'utilisation de ressources renouvelables ou la proportion de contenu recyclé dans nos matériaux d'emballage.
- Poursuivre l'optimisation de nos formules pour maintenir une haute qualité et valeur nutritionnelle de nos produits tout en réduisant l'utilisation d'ingrédients plus intensifs en carbone.
- Réduire les émissions de carbone et améliorer la séquestration du carbone grâce à la poursuite de la mise en œuvre des dernières technologies et pratiques qui complètent les pratiques de l'agriculture biologique. Cela comprend des partenariats avec des fournisseurs de nos matières laitières biologiques, tels que notre partenariat pluriannuel avec Prolactal ICL travaillant avec l'institut à but non lucratif Raumberg pour mener des recherches et soutenir la mise en œuvre d'interventions vers une agriculture à zéro carbone net avec des

	<p>fermes biologiques en Autriche, et engagement continu avec des fermes laitières de lait frais bio en Suisse.</p> <p>D'autres partenariats sont en train d'être mis en place pour soutenir ceci, comme par exemple : optimisation des réseaux de transport et de distribution, y compris l'augmentation de l'utilisation de l'électricité renouvelable utilisée dans les centres de distribution appartenant à Nestlé à 100 % d'ici 2025.</p> <p>Les progrès par rapport au plan seront régulièrement contrôlés par l'équipe du développement durable et de la marque et les empreintes carbone seront recalculées chaque année. L'empreinte 2022 sera recalculée début 2023.</p> <p>Examen continu et utilisation des meilleurs facteurs d'émission disponibles, en mettant l'accent sur les données primaires lorsqu'elles sont disponibles et mises à jour sur les bases de données tierces. Le résultat des examens sera validé avec des examinateurs tiers pour assurer la robustesse de l'analyse.</p>
Stratégie de compensation	<p>Émissions à compenser : 9 081 tCO₂e</p> <p>Compensations carbone achetées : 10 000 tCO₂e</p>

Section 6 : Crédits carbone

Nom du projet	Pays	Type de projet	Vintage	Standard	Volume (tCO ₂ e)	Crédits révoqués - lien du registre
Kariba	Zimbabwe	REDD+	2017-2019	VCS CCB	7 500	2017 - Lien 2018 - Lien 2019 - Lien
Caraïbes Guatemala: La côte de conservation	Guatemala	REDD+	2017	VCS CCB	2 500	Lien
Total					10 000	